|  |
| --- |
| Handicap inernational  . |
| **TERMES DE REFERENCE** |
|  |
| **Recrutement d’une agence de communication pour la mission Tunisie** |

**Nom** : **Handicap International**

**Adresse** : **10 Bis rue Du Brésil -le belvédère Tunis**

**Contacts : 00216 29 682 526**

**Contact pour demande technique/**[**appel-offres@tunisie.hi.org**](mailto:appel-offres@tunisie.hi.org)

**Personne responsable du marché : Arbi Saidi**

**Email :** [**appel-offres@tunisie.hi.org**](mailto:appel-offres@tunisie.hi.org)

**Web site** : [**www.hi.org**](http://www.hi.org)

1. **CONTEXTE GENERAL**

**Handicap International / Humanité & Inclusion**

HI est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient depuis 1982 dans les situations de pauvreté et d’exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. HI travaille dans une soixantaine de pays dans des contextes d’urgence, de reconstruction, de crise chronique et de développement En 1997, Handicap International a reçu le prix Nobel de la paix aux côtés des autres ONG de la Campagne international pour Interdire les Mines (ICBL), dont elle est cofondatrice.

**HI en Tunisie**

Humanité & Inclusion intervient en Tunisie depuis 1992 ;

La Tunisie a ratifié la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées en 2008. Toutefois, la prise en compte des personnes handicapées dans l’élaboration des politiques publiques reste insuffisante. HI mène de nombreux projets pour améliorer l’accès à des services inclusifs et de qualité, à un environnement protecteur et à des opportunités de vie autonome pour les populations vulnérables dont les personnes handicapées et les femmes.

Dans le domaine de l'inclusion économique, HI vise à améliorer les perspectives d'emploi des personnes handicapées, en particulier des femmes et des jeunes, en utilisant une approche collaborative impliquant plusieurs acteurs : des entreprises, des acteurs de l'emploi (qu'ils soient du secteur public ou privé) et de la société civile et en fournissant un soutien pour favoriser l'intégration des individus. De plus, HI s'engage à favoriser l'intégration des populations vulnérables dans les processus de gouvernance et les stratégies nationales. HI met également en place des actions visant à améliorer la prise en charge et l'intégration des enfants souffrant de troubles du spectre autistique en encourageant la détection précoce, l'inclusion sociale, l'intégration dans les écoles ordinaires et la sensibilisation à l'autisme. Enfin, HI cherche à renforcer les capacités des institutions tunisiennes et à fournir un soutien technique pour aider les victimes de violences basées sur le genre et les personnes handicapées, tout en veillant à l'application des lois protégeant leurs droits.

1. **CONTEXTE DE LA MISSION**

* **Projet « Pour une meilleure prise en charge et inclusion des enfants ayant des TSA en Tunisie »**

1. **Le contexte du projet**

En Tunisie, les Troubles du spectre autistique (TSA) sont considérés dans la catégorie du handicap mental et de ce fait, il n’y a pas de chiffres spécifiques à ce groupe. La détection du trouble autistique se fait fréquemment à partir des 3-4 ans de l’enfant, voire 6 ans, lorsqu’il entre dans le cursus scolaire. Les enfants font en général quelques mois à l’école avant qu’ils ne soient déclarés non scolarisables puis sont orientés dans des centres d’éducation spécialisés pour personnes avec handicap mental, et dont le personnel est peu ou non formé à la prise en charge spécifique des enfants avec TSA. Les pédiatres, les plus à même à effectuer le diagnostic, sont rares et onéreux notamment dans les gouvernorats du Sud. Les Unités Régionales de Réadaptation (URR), composées d’un panel de spécialistes (pédiatres, orthophonistes, ergothérapeutes, psychologues) sont chargées de délivrer un premier bilan et d’assurer un suivi médical de l’enfant afin de l’orienter vers des services spécialisés. Or, en pratique, les URR n’ont pas les capacités de mettre en place un suivi médical approprié du fait du manque de ressources.

Le Ministère des Affaires Sociales (MAS) rapporte l’existence de 23 centres dédiés à l’autisme (sur 10 gouvernorats) avec 1293 enfants inscrits. Les données chiffrées ont été obtenues suite à la demande du MAS à ses structures régionales, mais la plus grande partie des enfants autistes ne sont pas dans des centres spécialisés mais souvent dans des centres spécialisés sur le handicap mental (type ceux gérés par l’association UTAIM).

Les acteurs dans les services sociaux et médicaux devraient jouer un rôle crucial pour la prise en charge adaptée des enfants avec TSA favorisant leur inclusion scolaire et sociale. Toutefois, la société tunisienne dont notamment les professionnels de différents secteurs ne sont pas conscients de l’intérêt de l’inclusion socioéducative des enfants avec TSA en milieu ordinaire. Ces derniers présument que l’intérêt supérieur de cette catégorie d’enfant est de les placer dans des centres spécialisés dédiés aux enfants handicapés ou ceux ayant des besoins spécifiques.

1. **Le projet « Autisme » mis en œuvre par HI**

Depuis février 2023, Handicap International, avec le soutien de la coopération monégasque, a lancé la deuxième phase du projet « Pour une meilleure prise en charge et inclusion des enfants ayant des TSA » (2023-2025) qui se veut assurer la consolidation des résultats obtenus durant sa première phase (de 2020 à 2023) dont notamment le développement d’une coordination entre les différents acteurs tunisiens impliqués dans la prise en charge pluridisciplinaire, le développement de la formation sur l’autisme pour les professionnels et la sensibilisation à l’échelle nationale sur l’autisme.

Les structures associatives et institutionnelles impliquées dans le projet ont exprimé la nécessité de poursuivre les efforts engagés et travailler davantage sur les facteurs d’inclusion des enfants ayant des TSA, tels que le renforcement de capacités des acteurs de la deuxième ligne, le développement des approches adaptées, l’amélioration des conditions d’inclusion en milieu scolaire ordinaire, l’ouverture sur d’autres expériences internationales ainsi que l’accompagnement adéquat des parents.

Cette seconde phase du projet vise donc à favoriser l’inclusion sociale et à promouvoir la qualité de vie des enfants ayant des TSA à travers une intervention adaptée, efficace et de qualité (Objectif Général).

Pour cela, le projet veille au renforcement du dispositif de prise en charge multisectorielle des enfants ayant des TSA par les acteurs de deuxième ligne à l’échelle régionale et locale (OS1-Résultat1) déjà appuyé en phase 1, afin de poursuivre sa contribution à une prise en charge concertée, collective et adaptée des enfants ayant des TSA (Objectif Spécifique 1). De plus, il contribue à l'inclusion des enfants ayant des TSA en milieu éducatif ordinaire (Objectif Spécifique 2) en s’assurant que les enfants avec TSA soient intégrés dans le système éducatif ordinaire dans les zones pilotes du Grand Tunis, Médenine et Tozeur (OS2-Résulat1). Enfin et en parallèle des deux autres axes, le projet contribue à l’opérationnalisation de la stratégie nationale sur l'autisme (Objectif Spécifique 3) via le renforcement du Réseau des professionnels et structures impliqués dont les associations de parents, dans l’orientation et la prise en charge des enfants avec TSA (OS3-Résultat1) qui joue un rôle essentiel dans l’adaptation terrain de la stratégie.

Le projet est mis en œuvre en étroite collaboration avec le ministère des Affaires Sociales, le ministère de l’Education, le ministère de la Santé ainsi que les associations Le Défi à Tozeur et Amal à Médenine.

A l’issu d’un atelier de réflexion et de concertation réalisé pendant la phase 1 du projet, les spécialistes dans le domaine de l’autisme dont notamment les éducateurs spécialisés, les psychologues et pédopsychiatres ont souligné la nécessité de renforcer les actions de sensibilisations afin de changer les regards de la société tunisienne et surtout les acteurs de deuxième ligne en ce qui concerne l’inclusion des enfants avec TSA en milieu scolaire ordinaire en particulier et dans la société d’une façon générale.

* **Projet « Soutenir inclusion des communautés vulnérables en Tunisie - IDMEJ »**

1. **Le contexte du projet**

La Tunisie a mis en place des lois et des cadres juridiques progressistes pour protéger les femmes victimes de violences et les personnes en situation de handicap. Cependant, malgré ces avancées, la réalité montre que la stigmatisation et l'exclusion persistent pour les personnes handicapées, et que les femmes et les filles handicapées restent particulièrement vulnérables à la violence sexuelle et domestique.

La ratification par la Tunisie de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été un pas important. Ces engagements internationaux ont été intégrés dans la Constitution tunisienne de 2014, renforçant ainsi les droits des femmes et des personnes handicapées.

Pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, la Tunisie a adopté en 2017 une loi complète qui inclut des mesures de prévention, de soutien aux victimes et de renforcement des protections juridiques. Malgré les lois et conventions internationales ratifiées, la situation des femmes et filles victimes de violence en Tunisie reste encore très précaire. La prévention, la protection et l'assistance aux survivants de la violence basée sur le genre (VBG) ne sont pas encore garanties dans la pratique ni adaptées pour garantir l'inclusion des personnes handicapées dans les systèmes et mécanismes connexes. Les femmes et les filles handicapées restent confrontées à des défis spécifiques, notamment en matière de prévention, de protection et d'accès aux services de soutien adaptés.

Il est crucial de reconnaître l'intersection entre la discrimination fondée sur le sexe et le handicap, qui aggrave les obstacles auxquels sont confrontées les femmes et les filles handicapées. Les statistiques montrent que les femmes handicapées sont plus susceptibles d'être victimes de violence sexuelle que les femmes sans handicap, soulignant ainsi l'urgence de mettre en place des mesures spécifiques pour protéger cette population particulièrement vulnérable.

1. **Le projet IDMEJ mis en œuvre par HI**

L'objectif de IDMEJ est de permettre aux femmes victimes de violence ainsi qu’aux personnes en situation de handicap en Tunisie d’accéder à leurs droits, à travers un engagement multi-acteurs favorisant un changement d'attitude et de comportement d’une part, et la promotion de réformes sociales et institutionnelles permettant un meilleur accès aux services au profit de ces catégories de population d’autre part. Le projet est mis en œuvre par Handicap International (HI) Tunisie et l’association Tunisian Association For Management And Social Stability (TAMSS). Le projet IDMEJ est financé par le Département d’Etat américain, le Bureau des Affaires du Proche-Orient et l’Ambassade des Etats-Unis en Tunisie. Il a démarré le 1er Octobre 2021 pour une durée de 3 ans.

Le projet IDMEJ propose trois axes d’intervention :

1/ Renforcer les mécanismes de soutien de prise en charge des victimes de VBG à travers un meilleur accès aux services offerts aux victimes de VBG et de garantir leurs accès aux droits

2/ Améliorer l'accès des personnes handicapées aux services de protection sociale par le déploiement d’un nouveau système inclusif d'identification, d'enregistrement et de suivi conforme aux meilleures pratiques internationales.

* Développement d’un module de formation e-learning accessible et adapté au contexte tunisien destiné aux usagers du Washington group
* Développer une plate-forme digitale pour enregistrer les personnes handicapées, octroyer des nouvelles cartes de handicap à code QR au niveau régional et local, et suivre les données sur le handicap au niveau national
* Développer une plateforme de base de données de services les plus sollicités par les personnes handicapées en Tunisie aux niveaux régional et local avec les informations sur le niveau d’accessibilité physique de ces services.

3/ Promouvoir un environnement protecteur, inclusif et un cadre juridique pour les victimes de VBG et les personnes handicapées par le biais d'actions de plaidoyer et de sensibilisation visant à prévenir des VBG et à réduire la stigmatisation des victimes de VBG et des personnes handicapées :

* Mener Campagnes de plaidoyer en faveur de l’intégration des dispositions de la CDPH dans le cadre juridique et de leur mise en œuvre effective aux niveaux décentralisés, l’accès aux services pour les femmes handicapées victimes de violence
* Mobiliser des organisations de la société civile pour mener des campagnes de sensibilisation au niveau régional
* Engager et former des ambassadeurs, leaders d’opinion pour mener une campagne de sensibilisation contre les stéréotypes de genre et de handicap au niveau local
* Mener des campagnes de sensibilisation à grande échelle sur les droits des femmes et des personnes handicapées et sur les protections offertes par les lois antidiscriminatoires, dans les écoles et les universités
* **Projet « Dialogue, Expérimentations, Formations pour l’Inclusion Sociale - DEFIS »**

1. **Le contexte du projet**

Le système de protection sociale en Tunisie, souvent loué pour sa générosité, est principalement composé de subventions sur les produits énergétiques et produits de première nécessité (appelées aussi compensations), et de transferts monétaires sociaux. Si les deux mécanismes se complètent, tout en présentant des limites importantes, les montants mobilisés pourraient avoir un effet redistributif beaucoup plus important.

En effet, les subventions (compensations), depuis longtemps privilégiées comme instrument de redistribution, sont coûteuses pour l’Etat (principalement parce qu’elles dépendent du prix des produits pétroliers) et régressives car elles profitent davantage aux ménages les plus aisés, qu’aux familles les plus fragiles (handicapées, âgées, monoparentales, sans soutien familial, peu instruites...), aux femmes et aux filles vulnérables. Par ailleurs les programmes destinés aux familles nécessiteuses et vulnérables, comme le PNAFN et Amen Social, posent des problèmes de ciblage et de mesure de la pauvreté. Des erreurs d’exclusion (de personnes vulnérables) et d’inclusion (de personnes non-nécessiteuses) existent et sont graduellement circonscrites grâce à un nouvel outil de ciblage.

Face à ces défis, la Tunisie réforme son système pour plus d'inclusion sociale, en réduisant les subventions et en orientant davantage d'aides vers les plus démunis. La loi AMEN Social 2019-10 et le programme AMEN Social s'inscrivent dans cette évolution pour améliorer la distribution des aides, mieux cibler leurs bénéficiaires, promouvoir un accompagnement personnalisé et coordonner leur mise en œuvre. Ces efforts doivent donc être poursuivis et les méthodes d’accompagnement des publics nécessiteux consolidées pour mieux tenir compte des différentes vulnérabilités et de leur impact sur la lutte contre la pauvreté.

Les interventions financées par l’Union Européenne s’inscrivent au niveau mondial dans les Objectifs de Développement Durable. La protection sociale est au cœur de sa politique de coopération et de développement. Celle-ci s’appuie sur 5 piliers : les Personnes, la Planète, la Prospérité, la Paix et le Partenariat. L’Union européenne s’engage par ailleurs pour l’égalité entre les femmes et les hommes et l’émancipation des femmes à l’horizon 2030 au travers de la mise en œuvre d’un troisième plan d'actions (GAP III). Dans le cadre de sa coopération avec la Tunisie, ces engagements se traduisent par différents appuis en faveur du capital humain, comme notamment la mise en œuvre du Programme d’Appui à l’Inclusion Sociale (PAIS) qui a pour objectif global de « lutter contre la pauvreté et pour l’inclusion sociale, afin de réduire les inégalités économiques, sociales et celles fondées sur le genre », programme auquel contribue le projet DEFIS.

1. **Le projet DEFIS mis en œuvre par HI**

L’objectif général du projet DEFIS est de contribuer à construire l’approche multidimensionnelle et inclusive de la stratégie de lutte contre la pauvreté pour accompagner les femmes et les hommes en situation de pauvreté, vulnérabilité ou discrimination vers leur insertion sociale et économique.

Le projet est mis en œuvre par Handicap International en tant que chef de file, la Fondation Agir Contre l’Exclusion (FACE) et le Centre de Recherche sur les Etudes Sociales (CRES), en étroite collaboration avec le ministère des Affaires sociales à travers le Comité général de la Promotion Sociale (CGPS). Il est cofinancé par l’Union Européenne en Tunisie. Il a démarré le 1er septembre 2023 pour une durée de 5 ans.

Le projet DEFIS propose 3 axes d’intervention répondant à 3 priorités identifiées par le ministère des Affaires Sociales pour la mise en œuvre de la politique nationale d’inclusion :

1/ Soutien à la société civile : 30 organisations reçoivent un appui financier et technique pour développer des pratiques inclusives et favoriser l'approche intersectorielle.

2/ Formation des intervenants sociaux : Un parcours d'apprentissage centré sur l'approche intersectorielle pour accompagner les publics vulnérables, améliorer les pratiques et fournir des outils adaptés.

3/ Encouragement de la concertation : Promotion du dialogue intersectoriel à l'échelle régionale et nationale pour influencer les politiques d'inclusion en impliquant les acteurs publics, la société civile, le secteur privé et les personnes vulnérables elles-mêmes.

1. **Description de la prestation attendue**

* **Lot 1/ Appuyer HI sur la conception et mise en œuvre de campagnes de sensibilisation et/ou d’information Grand Public :**

1. *Campagne de sensibilisation Grand Public*

* **Projet Autisme**

Conception et mise en œuvre d’une campagne de sensibilisation sur l’inclusion socioéducative des enfants ayant des troubles du spectre autistique :

* Développer ou renforcer le regard positif sur l’inclusion des enfants avec TSA dans les milieux socioéducatifs ordinaires
* Mettre en évidence les effets positifs de l’inclusion sur les enfants avec TSA eux-mêmes et leur famille et sur les milieux inclusifs ce qui générera une augmentation du nombre des enfants avec TSA inclus dans le système scolaire et les jardins d’enfant
* Se baser sur les activités et résultats du projet Autisme en cours
* Interviewer des professionnels spécialistes en autisme et acteurs de prise en charge de deuxième ligne ainsi que des enfants avec TSA et leurs parents pour concevoir un contenu pertinent de la campagne de sensibilisation.
* Elaborer des supports et outils de communication à utiliser durant la campagne de sensibilisation
* Réalité virtuelle : développement de contenu et conception d’une réalité virtuelle (simulation d’une crise d’angoisse d’un enfant autiste dans un contexte tunisien, format vidéo courte, 1 vidéo)
* Réalité augmentée : développer des outils concrets d’éducation adaptés aux compétences intellectuelles et sensorielles de l’enfant autiste pour favoriser l’inclusion scolaire (à destination du public de l’environnement de l’enfant autiste en milieu scolaire ordinaire)

*Livrables* : Diffusion d’une campagne de sensibilisation Grand public + 1 vidéo courte réalité virtuelle + 2 outils de réalité augmentée

*Période*: à partir de la rentrée scolaire 2024/2025 à décembre 2024.

* **Projet IDMEJ :**
* Appui à des associations locales pour la mise en place d’actions de sensibilisation sur la question du handicap, de la VBG et de l’inclusion
  + Accompagner et coacher techniquement en communication les 9 OSC au niveau régional et local, bénéficiaires de l’appui de HI pour mettre place des actions de sensibilisation

*Livrables* : Coaching individualisé : en moyenne 3 jours par OSC soit 27 jours réparti sur plusieurs *Période* : 1. Juin - Juillet 2024 / 2. Décembre 2024 - Janvier 2025 / 3. Mars - Avril 2025

* Sensibilisation à travers la mobilisation de 10 ambassadeurs/leaders d’opinion :
  + Appuyer l’équipe projet à identifier 10 ambassadeurs/leaders d’opinions qui seront mobilisés sur la sensibilisation du grand public sur les droits des personnes handicapées et la lutte contre la violence faites aux femmes
  + Appui et accompagnement technique en communication pour ces ambassadeurs/leaders d’opinions sur la réalisation et/ou la diffusion des actions de sensibilisation et appui à la communication sur ces actions
  + Mesurer le changement de perception suite aux campagnes de sensibilisation (cible : 2,215 personnes interrogées minimum)

*Livrables* : 1. Proposition d’une 15 de profils de leadeurs d’opinion/ ambassadeurs qui pourront être mobilisés sur le projet IDMEJ ; + 2. Communication adaptée de 20 actions de sensibilisation réalisées par les ambassadeurs de IDMEJ ; + 3. Résultat du sondage sur le changement de perception suite aux campagnes de sensibilisation

*Période*: Juillet 2024 – Juin 2025

1. *Campagne d’information Grand Public*

* **Projet Autisme**
* Assurer la conception, la production et la diffusion d’un spot de sensibilisation et information sur l’inclusion scolaire des enfants autistes en milieu ordinaire

*Livrables* : 1 vidéo courte, format réseaux sociaux

*Période*: Diffusion du spot à partir rentrée scolaire 2024/2025

* Gérer une campagne de sensibilisation digitale à travers la diffusion des spots et différents supports développés visant à sensibiliser au moins 17 000 personnes (acteurs de deuxième ligne, familles…)

*Livrables* : Diffusion du spot conçu, élaboration de supports visuels (témoignages ou autres par exemple), collaboration avec influenceurs sur la sensibilisation entres autres

*Période*: Diffusion du spot à partir rentrée scolaire 2024/2025 jusqu’à fin 2025

* **Projet IDMEJ**
* Conception et diffusion de vidéos explicatives et informatives à destination des personnes handicapées sur l’utilisation de la plateforme d’octroi des nouvelles cartes de handicap en Tunisie et sur l’application cartographiant les services disponibles => les vidéos doivent être accessibles aux différents types de handicap – possibilité de faire des vidéos différentes adaptées à chaque handicap ou groupe de types de handicap

*Livrables* : 1 vidéo en arabe sous-titrées en arabe et en anglais + interprétariat en langue des signes tunisienne

*Période*: Novembre 2024

* **Lot 2/ Réaliser des vidéos, photo et témoignages pour mettre en avant les actions des projets et HI**
* **Projet Autisme**
* Réaliser 50 clichés photographiques des activités mettant en avant les actions, les méthodologies et l’impact du projet ainsi que 10 témoignages et/ou portraits de bénéficiaires (équilibre entre hommes et femmes et entre les différents types de bénéficiaires : enseignants, parents, enfants ayant des TSA, personnel centre spécialisé, camarades et parents de camarades, membre de la communauté) du projet.

*Livrables* : 50 clichés photographiques numériques en couleur + 10 témoignages (format vidéos coutres et articles)

*Période*: Années 2024 et 2025

* **Projet IDMEJ**
* Réaliser 30 clichés photographiques des activités mettant en avant les actions, les méthodologies et l’impact du projet ainsi que 10 témoignages et/ou portraits de bénéficiaires (équilibre entre les différentes cibles) du projet.

*Livrables* : 30 clichés photographiques numériques en couleur + 10 témoignages vidéos en arabe sous-titrées en arabe et en anglais + interprétariat en langue des signes tunisienne

*Période*: à partir de septembre 2024

*Actions de communication sur activités et résultats des projets*

* Permettre au projet d’acquérir une notoriété auprès des cibles institutionnelles, professionnelles et des faiseurs d’opinion, et tenir informés les différents publics de l’état d’avancement du projet et de ses résultats.
* Assurer des campagnes de communication digital en lien avec l’avancement des réalisations du projet sur les réseaux sociaux
* Réaliser des reportages photos auprès des publics bénéficiaires du projet afin de mettre en avant les actions et l’impact du projet (à partir du second semestre 2025)
* **Lot 3/ Evènementiel et couverture médiatique**
* **Projet Autisme**

Assurer la couverture médiatique de 3 évènements nationaux

*Période* : Années 2024 et 2025

* **Projet IDMEJ**

Appuyer l’équipe projet dans l’organisation des évènements publics dans le cadre du projet (4 évènements suivants : i) lancement de la plateforme des nouvelles cartes handicap à code QR (Octobre 2024), ii) présentation plateforme suivi et collecte de données VBG (Novembre 2024); iii) séminaire nationale plaidoyer présentation Policy brief Plaidoyer IDMEJ (Juin 2025); iv) séminaire de clôture IDMEJ (Juillet 2025).

En moyenne 120 personnes / évènement

*Livrables* :

* + conception et impression des kits pour les 4 évènements (tote bag /bloc note / stylo / porte document)
  + couverture médiatique pour chacun des 4 évènements : relations presse et communiqué de presse en 3 langues (FR/AR/EN)
  + Rapport de presse + Photos + Vidéos
  + Organisation logistique de l’évènement : décoration / sono / écrans / affichages / coin de presse…)

*Période*: Octobre 2024 / Novembre 2024 / Juin 2025 / Juillet 2025

* **Mission Tunisie**

Appuyer la mission à la réalisation de 2 Journées de l’Inclusion (organisation et visibilité de l’évènement)

*Livrables* :

* + Conception du logo et de la charte graphique des Journées de l’Inclusion
  + 2 vidéos de sensibilisation (témoignage) à publier sur les réseaux sociaux à l’occasion de journée internationale (exemple : l'un pour la journée internationale des langages des signes, l’autre pour la journée des droits des femmes)
  + 1 vidéo de sensibilisation "wari élbéhi éli fik" : les personnes handicapées ou vulnérables témoignent de leurs parcours, succès, défis et ce qui les motive, donne le courage de surmonter les obstacles
  + conception et impression de kits de visibilité (tote bag, carnet, crayon pour les participants + affiche évènement + 1 banderole + 1 roll up) pour les 2 journées
  + couverture médiatique pour chacun des 2 évènements : relations presse et communiqué de presse en 3 langues (FR/AR/EN)
  + organisation logistique de l’évènement : décoration / sono / écrans / affichages / coin de presse…)
  + Couverture photo et vidéos des évènements pour diffusion sur réseaux sociaux

*Période*:

* Journée Internationale des langues des signes le 23 septembre
* Journée Internationale des personnes handicapées le 3 décembre
* **Lot 4/ Concevoir et imprimer des supports et produits de communication et visibilité des projets et HI**
* **Projet Autisme**
* Conception et Impression de guides : A5 / 45 pages / 20 exemplaires couleur / FR et AR
* Conception de fiches d’orientation - A4 / 500 exemplaires couleur / FR et AR

* **Projet DEFIS**
* Réaliser le design et la mise en page de supports de communication sous différents formats : rapports, flyers, affiches, kakimono, pochettes, sacs etc
* Gérer la production de supports de communication dont le design a été produit par le prestataire et/ou de supports dont la mise en forme a été réalisée directement par Handicap International ou FACE en tant que membres du consortium du projet DEFIS
* **Mission Tunisie**
* Réaliser le design et la mise en page de supports de communication HI sous différents formats : rapports, flyers, affiches, kakimono, pochettes, tote bags, etc
* **Tous les supports de communication devront respecter les normes d’accessibilité (notamment aux différents types de handicap) et être adaptés aux publics ciblés (personnes handicapées / femmes victimes de violence/ élèves des établissements scolaires / enseignants)**

1. **COMPETENCES ET PROFIL ATTENDUS DES CONSULTANTS**

**Il est possible de candidater pour certains lots OU pour tous les lots.**

Pour chaque lot le prestataire devra :

1. Être spécialisé en communication et disposer d’une bonne expérience dans l’élaboration, la mise en œuvre et le suivi des campagnes de sensibilisation sur le handicap et l’inclusion
2. Avoir une expérience dans la valorisation d’activités réalisées par des associations et/ou organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine des droits de l’homme
3. Avoir une expérience dans le domaine de l’autisme est un plus
4. Avoir une expérience dans le domaine des VBG est un plus
5. Avoir un intérêt prononcé pour sensibiliser et communiquer autour du handicap et de l’inclusion
6. Disposer des ressources humaines et matérielles nécessaires à l’accomplissement du travail (Expert en communication, un Community Manager, etc.)
7. Être habilité à exercer l’activité professionnelle, y compris les exigences relatives à l’inscription au registre du commerce ou de la profession
8. S’engager à la plus grande confidentialité quant aux informations qui seront mises à sa disposition, et à ne pas les divulguer sous aucun prétexte et ce, pendant et après la durée de la consultation
9. S’engager à respecter les politiques et les valeurs de HI ainsi que les standards et procédures de HI et des bailleurs de fonds en termes de communication et de visibilité
10. **DEMARCHE DE LA PRESTATION**

Déroulé du suivi de la prestation :

- Réunions de briefing entre les équipes projets, la chargée de communication HI et le prestataire sélectionné afin de fournir au prestataire des informations clés et des conseils sur la logique, l'approche et les éléments à prendre en compte sera tenue après la signature du contrat de prestation en vue d’ajuster la proposition d’intervention ;

- Le prestataire proposera un premier draft de sa proposition d’intervention ajustée incluant un chronogramme présentant les délais nécessaires pour la réalisation de chaque réalisation ;

- Réunion de présentation de la proposition entre HI, potentiels partenaires et le prestataire ;

- Après la validation du document, le prestataire réalisera les propositions validées ;

- L’équipe du projet valide le contenu final de chaque réalisation avant diffusion et peut à tout moment demander des ajustements correctifs ;

- Réunions de suivi mensuelle entre l’équipe projet, la chargée de communication HI et le prestataire ;

- Un débriefing final sera mené avec le prestataire et se concentrera sur les réalisations globales des objectifs et les leçons apprises.

Le ou la chef de projet de chaque projet et la chargée de communication de HI agiront en tant que personnes de contact HI pour l’agence de communication tout au long de la prestation.

1. **Planning de l’appel d’offre**

Date de publication : 04/04/2024

Date limite de réception des candidatures : 04/05/2024

Date d’ouverture des offres : 08/05/2024

Date limite d’attribution des marchés : 15/05/2024

1. **Eligibilité et Obligations**

Toutes entreprise Tunisienne ou ayant une filiale ou un partenaire reconnu en Tunisie sont éligibles pour candidater. Cependant, certains critères seront motifs d’exclusion de candidature.

Critères d'exclusion :

Les candidats ou soumissionnaires ne devront répondre à aucun des cas suivants :

Être en état ou faire l’objet d’une procédure de faillite, de liquidation, de redressement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d’activité, ou se trouver dans toute situation analogue résultant d’une procédure de même nature prévue dans les législations ou réglementations nationales.

Faire l’objet d’une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle.

Avoir commis une faute professionnelle grave constatée par tout moyen que le pouvoir adjudicateur peut justifier.

Ne pas avoir rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s’exécuter.

Avoir fait l'objet d’un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale préjudiciable aux intérêts financiers des Communautés.

Suite à la procédure de passation d’un autre marché ou de la procédure d’octroi d’une subvention financée par le budget communautaire, avoir été déclaré en défaut grave d’exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.

Les marchés ne sont pas attribués aux candidats ou aux soumissionnaires qui, pendant la procédure de passation de marchés :

Se trouvent en situation de conflit d'intérêt

Se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par l'organisation humanitaire pour leur participation au marché ou n’ont pas fourni ces renseignements.

En retournant les présentes instructions de participation paraphées et signées, les soumissionnaires affirment qu’ils ne sont pas dans une ou plusieurs des situations mentionnées ci-dessus et consentent à faire parvenir à Handicap International, dans les sept (7) jours calendaires suivant la réception de la requête d'Handicap International, tout document additionnel que Handicap International jugera nécessaire pour assurer ses vérifications.

1. **Procédures de participation**

Le dossier d’appel d’offres est disponible sur simple demande par mail auprès du responsable de marché à l’adresse suivante : [appel-offres@tunisie.hi.org](mailto:appel-offres@tunisie.hi.org). L’objet du mail doit être « AO agence de communication pour soutenir Handicap International – Humanité & Inclusion en Tunisie ».

Les entreprises intéressées à proposer une offre doivent présenter leur candidature avant le 04/05/2024 en retournant leur dossier d’appel d’offre complet selon l’une ou l’autre des modalités de transmission suivantes :

* Soit par courrier postal (sous pli fermé) au responsable de marché (coordonnées ci-dessus – section 1 du dossier d’appel d’offres)

Soit par mail au responsable de marché (coordonnées ci-dessus – section 1 du dossier d’appel d’offres) en mentionnant en objet « AO agence de communication pour soutenir Handicap International – Humanité & Inclusion en Tunisie ».

Les soumissionnaires seront exclus de la procédure d'attribution du marché si leur offre est reçue après la date limite de réception des offres mentionnée ci-dessus.

**Langue**: tous les documents écrits seront rédigés en français.

**Unité monétaire :** Pour les entreprises soumissionnaires Tunisienne, tous les montants doivent être indiqués en Dinar Tunisien (TND), hors taxe. La TVA ainsi que le montant total toutes taxes comprises (TTC) doivent être clairement spécifiés. Certain des projets sont exonérés de TVA. Les payements de leurs factures se feront en HT. L’entreprise contracté recevra une exonération de TVA et un bon de commande dûment viser par la recette des finances en contrepartie de la TVA.

**Validité de l’offre** : les offres des soumissionnaires doivent être valables Trois mois (90) jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres.

**Modification ou retrait des offres :** Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par une notification écrite au responsable du marché avant la date limite de soumission des offres fixée au 21/04/2024. Aucune offre ne pourra être modifiée passée cette date. Les retraits seront fermes et définitifs et mettront fin à toute participation à la procédure d’appel d’offres.

**Coûts de préparation des offres :** Aucun des frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre son offre n’est remboursable. Tous ces coûts seront uniquement à sa charge.

1. **Proposition financière**

L’agence de communication devra proposer une offre financière incluant :

Une offre pour chacune des prestations décrites par lot et par projet et par livrable

Les prix proposés doivent être fermes et définitifs pour toute la période de validité de l’offre (trois mois à partir de la date de soumission) et ne peuvent être en aucun cas surenchéris de taxes, charges ou autre. Les prix agréés constituent une obligation contractuelle.

Toute assurance que le prestataire estime nécessaire à la réalisation de ses tâches relève du seul ressort du consultant et ne peut être budgétée directement au titre de l’intervention. Chaque expert international devra fournir la preuve d’une assurance rapatriement si l’expertise requiert des déplacements en dehors de son pays de résidence. Celle-ci ne pourra être affectée au budget de l’étude.

1. **Composition des offres**

L’offre sera composée de 3 dossiers de soumission (en français)

Un dossier technique incluant

1. Une note méthodologique/ plan d’action portante sur la compréhension des présents termes de référence et décrivant en détail les modalités de réalisation de la prestation.
2. Une présentation de l’agence, de son intérêt pour ce type de prestation (lettre d’intérêt), de son Portfolio, les CV de l’équipe désignée par le prestataire pour la conception et la réalisation des outils et des supports de communication et les références professionnelles pour des prestations similaires.

Un dossier financier incluant

1. Une proposition financière (en TTC) exprimée sous la forme d’un montant tout compris en TND, prenant en compte les coûts jugés nécessaires pour l’exécution de la prestation.

Un dossier administratif incluant:

* RNE/Patente pour les entreprises de consultances
* Une photocopie de la pièce d’identité du gérant ou représentant légal
* La preuve de la légalité de son activité sur la base du cadre légal de son pays d’enregistrement

1. **Evaluation des offres**

Les soumissionnaires seront évalués au regard des procédures de HI et sur la base de leur qualification et expériences seulement. Un comité de sélection examinera les soumissions et leur éligibilité sur la base des termes de référence et les évaluera selon les critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères d’évaluation des candidatures** | **Points** |
| **Méthodologie d’intervention :** | **30** |
| - Maitrise & compréhension des TDRs et de la mission  - Pertinence et qualité du plan d’action proposé et de l’échéancier de la réalisation (chronogramme répond aux exigences des TDRs) |  |
| **Profil du prestataire/expert :** | **40** |
| Pertinence du parcours et de l’expérience professionnelle (CV) |  |
| Expertise technique dans le domaine recherché |  |
| **Offre financière** | **30** |
| **Total** | **100** |

1. **Demande de précision :**

Si Handicap International, de sa propre initiative ou en réponse à une demande d’un candidat, ajoute ou clarifie des informations au dossier d’appel d’offres, ces informations seront envoyées par écrit et partagées en même temps avec tous les autres soumissionnaires.

La date limite de réception des demandes de précision ou de clarification chez Handicap International de ces demandes est le : 19/04/2024. HI communiquera les réponses à ces demandes au maximum le 25/04/2024

Après ouverture des offres, Hi se réserve le droit de demander des informations complémentaires à l’entreprise soumissionnaire. La date limite pour répondre à ces demandes de complément d’informations est le 13/05/2024.

Ce planning pourra être modifié par Handicap International s’il en ressent la nécessité. Les réponses aux participants seront alors envoyées à tous par écrit en même temps.

1. **Annulation de la procédure d’appel d’offres**

En cas d’annulation d’une procédure d’appel d’offres, les soumissionnaires en seront informés par Handicap International. Si la procédure d’appel d’offres est annulée avant qu’aucune enveloppe extérieure n’ait été ouverte, les enveloppes scellées seront renvoyées, non ouvertes, aux soumissionnaires.

Une annulation peut se produire quand :

1. La procédure d’appel d’offres a été infructueuse, à savoir quand Handicap International n’a reçu aucune offre valide ou financièrement viable, voire aucune réponse du tout ;

2. Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés ;

3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l’exécution normale du projet ;

4. Toutes les offres techniquement conformes dépassent le budget disponible ;

5. Des irrégularités se sont produites dans la procédure, en particulier lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

Handicap International ne pourra en aucun cas être passible de dommages et intérêts, de quelque nature qu’ils soient (en particulier les dommages et intérêts pour perte de profits en cas d’annulation d’un appel d’offres), même si Handicap International a été prévenu de la possibilité de dommages et intérêts.

La publication d’un avis d’achat n’engage pas Handicap International à mettre en application le programme ou le projet annoncé.

1. **Attribution du marché**

L’attribution du marché sera faite sur la suite de l’offre présentant le meilleur compromis qualité/prix/délai en fonction des besoins définis dans l’appel d’offres. Handicap International évaluera les offres en coût total d’acquisition.

Par ce document, Handicap International détient la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de cette procédure d’appel d’offres. Par conséquent, les offres ne seront pas renvoyées aux soumissionnaires.

Date : Lieu :

Nom : Fonction :